



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

## 2014 - 2017

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programme pour la refondation de l'école de la République, le courrier du recteur du 30 octobre 2013, le conseil d'administration du **Lycée le Verger**, l'établissement s'engage à mettre en oeuvre le plan d'actions défini dans ce contrat d'objectifs pour la période 2014/2017.

Le Recteur

Le Président de Région

Le Proviseur



 <small>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU L'ANSE À LA MER ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</small>	<b>Contrat d'objectifs 2014 à 2017</b> <b>Nom de l'établissement :</b> <b>9741185V LE VERGER</b>
---	--

Cibles de 2014 à 2017

## Second cycle général et technologique

	2014 : 2013-2014		2015		2016		2017	
	Etab	Acad.	Etab	Acad.	Etab	Acad.	Etab	Acad.
Taux de redoublement en 2nde	8,00	8,40	7,50	8,00	7,00	7,00	6,50	6,00
% décisions redoublement/ou de réorientation de la 2nde	11,60	14,10	11,00	13,00	10,50	12,00	10,00	11,00
% décisions orientations 2nde vers 1ère GT	88,40	85,90	89,00	87,00	89,50	88,00	90,00	89,00
Proportion de filles en terminale STI2D		12,50		10,70		12,50		13,50
Proportion de garçons en terminale ST2S		7,70		10,60		11,00		12,00
% de réussite au BAC G-T	92,80	89,20	93,00	89,40	93,50	89,60	94,00	89,80
% d'accès de la 1ère au BAC G-T	92,00	85,00	93,00	86,00	94,00	87,00	95,00	88,00
Poursuites d'études des néo bacheliers vers supérieur	80,10	69,00	81,00	70,00	82,00	72,00	83,00	74,00
Poursuites des bacs technos vers BTS ou DUT	35,00	44,00	40,00	45,00	45,00	46,00	50,00	47,00
Taux d'accès de 1ère année au BTS	77,20	67,30	79,00	68,00	80,00	68,50	82,00	69,00

Observations : Justifiez en quelques lignes l'évolution des cibles fixées pour les trois prochaines années (avec notamment les actions et dispositifs prévus,...)

Extrait du compte rendu du conseil pédagogique du 28/11/13 :

"La présentation du bilan du précédent contrat, coordonné par le chef d'établissement et l'inspecteur référent, fait l'objet d'une présentation détaillée.

L'échange et le partage du bilan du lycée porte principalement sur :

- Les éléments du contexte pour rendre compte de la qualité de travail dans l'établissement malgré des résultats en dessous de la moyenne académique,
- De la réforme du lycée au travers de la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, de l'orientation active et des passerelles,
- De l'orientation post-bac des élèves issus de CSP défavorisées (cordées de la réussite),
- La politique culturelle de l'établissement qui se traduit par un foisonnement de projets."

 <small>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU LOGEMENT ET DU SPORT ET DE LA RECHERCHE</small>	<p><b>Contrat d'objectifs 2014 à 2017</b></p> <p><b>Nom de l'établissement :</b> <b>9741185V LE VERGER</b></p>
---	--

**AXES DE PROGRES 1 :** Identifiez pour les trois prochaines années les axes prioritaires du contrat d'objectifs de votre établissement (entre 3 au minimum et 5 au maximum). Ces axes de progrès peuvent porter sur la réussite des élèves par l'orientation active, la réussite des élèves par l'évolution des enseignements, la réussite des élèves par la qualité de l'accueil,...)

#### AXE 1 :L'ORIENTATION ACTIVE

- Utiliser le volet orientation de l'accompagnement personnalisé comme outil
- Prévention des situations de décrochage
- Favoriser les échanges entre élèves et anciens élèves avec témoignages de leurs parcours
- Assurer la continuité du travail engagé entre les professeurs principaux d'une année sur l'autre

Déclinez vos objectifs généraux en objectifs plus particuliers (se référer notamment aux orientations académiques - accessibles en cliquant sur le libellé "Orientations académiques")

- Améliorer les liaisons 3<sup>e</sup>/seconde
- Améliorer les taux de l'orientation de fin de seconde
- Améliorer les taux de l'orientation post bac

#### PLAN D'ACTIONS DE L'AXE 1 : Précisez les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés

- Actions pédagogiques communes sur l'année scolaire initiées avec les 3 collèges du secteur
- Rencontres à destination des élèves de 3<sup>e</sup> par les professeurs et les élèves du lycée
- Rencontres avec les professeurs référents des collèges
- Rencontres avec les parents des futurs élèves
- Présentation des différentes filières aux élèves de seconde par les pairs
- Organisation d'une semaine école/entreprise

#### INDICATEURS DE L'AXE 1 : Précisez les indicateurs retenus par votre établissement afin de mesurer la réalisation des objectifs fixés.

- % de participation des parents
- Indice de satisfaction des orientations de fin de seconde
- Nombre de représentants du monde économique au "stage dating" du mois d'octobre
- Taux d'accès de la seconde à la terminale générale ou technologique
- Nombre d'admis en CPGE

 <small>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</small>	<b>Contrat d'objectifs 2014 à 2017</b> <b>Nom de l'établissement :</b> <b>9741185V LE VERGER</b>
---	--

**AXES DE PROGRES 2 :** Identifiez pour les trois prochaines années les axes prioritaires du contrat d'objectifs de votre établissement (entre 3 au minimum et 5 au maximum). Ces axes de progrès peuvent porter sur la réussite des élèves par l'orientation active, la réussite des élèves par l'évolution des enseignements, la réussite des élèves par la qualité de l'accueil,...)

#### AXE 2 : LA REUSSITE DES ELEVES PAR L'EVOLUTION DES ENSEIGNEMENTS

Déclinez vos objectifs généraux en objectifs plus particuliers (se référer notamment aux orientations académiques - accessibles en cliquant sur le libellé "Orientations académiques")

**LES PARCOURS ARTISTIQUES ET CULTURELS:** Favoriser l'accès de tous les élèves aux arts et à la culture  
Promouvoir la valorisation des activités artistiques et culturelles de chaque élève

**LE NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE:** Impulser la production de cours en ligne  
Généraliser les usages du numérique dans et hors du temps scolaire  
Augmenter les échanges numériques professeurs/élèves

**LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÈVES A BESOINS PARTICULIERS:** Formaliser et contractualiser la scolarisation des élèves à besoins particuliers par le partage du projet d'accueil par l'ensemble du personnel

#### PLAN D'ACTIONS DE L'AXE 2 : Précisez les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés

- Consolider les classes à horaires aménagés
- Accueillir des spectacles et des conférences
- Développer et augmenter les sorties culturelles
- Ouvrir les élèves aux différents concours
- Acquisition des ressources numériques en ligne, intégrables sous Metice
- Consolidation et achat de matériel
- Formation des personnels à l'utilisation du numérique
- Sensibilisation des parents par des séances d'information
- Présence du Lycée sur les réseaux sociaux
- Anticiper la mise en place de l'équipe de suivi et de scolarisation
- Sensibiliser les personnels à l'accueil

#### INDICATEURS DE L'AXE 2 : Précisez les indicateurs retenus par votre établissement afin de mesurer la réalisation des objectifs fixés.

- Mesurer le nombre d'élèves concernés par les projets
- Mesurer l'utilisation des ressources pédagogiques
- Mesurer l'utilisation des ressources numériques
- Nombre d'enseignants candidats au 2 CA-SH
- Moyenne des notes à l'EAF au Bac général
- Moyenne des notes à l'EAF au Bac technologique



## Contrat d'objectifs 2014 à 2017

Nom de l'établissement :

9741185V LE VERGER

**AXES DE PROGRES 3** : Identifiez pour les trois prochaines années les axes prioritaires du contrat d'objectifs de votre établissement (entre 3 au minimum et 5 au maximum). Ces axes de progrès peuvent porter sur la réussite des élèves par l'orientation active, la réussite des élèves par l'évolution des enseignements, la réussite des élèves par la qualité de l'accueil,...)

### AXE 3 : LA REUSSITE DES ELEVES PAR LA QUALITE DE L'ACCUEIL

Déclinez vos objectifs généraux en objectifs plus particuliers (se référer notamment aux orientations académiques - accessibles en cliquant sur le libellé "Orientations académiques")

- FAVORISER ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES LYCÉENS ET DES ETUDIANTS
- COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE
- AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET DE BIEN-ÊTRE AU LYCÉE
- AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ETUDIANTS
- DIMINUER LE TAUX DE DÉCROCHAGE EN BTS 1ère ANNEE

### PLAN D'ACTIONS DE L'AXE 3 : Précisez les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés

- Matinée d'accueil à la rentrée scolaire
- Entretiens individualisés pour chaque étudiant au cours du 1er mois de rentrée
- Bilan d'étape et conseils intermédiaires en BTS
- Organiser au 3ème trimestre une visite du lycée par les futurs lycéens
- Développer le tutorat et sensibiliser les professeurs dans ce sens
- Dynamiser la maison des lycéens
- Formation des élus lycéens (CVL - délégués)

### INDICATEURS DE L'AXE 3 : Précisez les indicateurs retenus par votre établissement afin de mesurer la réalisation des objectifs fixés.

- Evolution du nombre d'élèves bénéficiant du tutorat
- Nombre d'adhérents à la maison des lycéens
- Nombre de candidat à l'élection du CVL